

AVIS PUBLIC

MODIFICATION À LA SÉANCE

JANVIER 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

La séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Joliette devant avoir lieu le 23 janvier 2024, à 16h30 au 632 rue De Lanaudière à Joliette, aura lieu à la même heure et au même endroit, mais le 24 janvier 2024.

Donné à Joliette, le 19 décembre 2023.



Nancy Fortier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), _____, _____ de la municipalité ou
Prénom et nom Poste
ville de _____, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
Nom de la ville ou municipalité
ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par les membres du Conseil, le

date

En foi de quoi, je donne ce certificat ce ____ ème jour du mois de _____ 2023.

Signature
